



Administration communale  
WINCRANGE

# AVIS

Conformément à l'article 16, alinéa 5 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire a accordé l'autorisation suivante :

- n° 3A/2021/3723/174 du 15 septembre 2021, autorisant le SYNDICAT INTERCOMMUNAL SIDEN à exploiter,
  - o une potence marque DEMAG, type EPKE, n° de construction 20399605 et un palan marque DEMAG, type EK-DMR-3, n° de construction 53100248 à Derenbach, section C de Derenbach, n° cadastral 488/1660

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, tous les intéressés peuvent interjeter auprès du tribunal administratif, appel contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat à la Cour, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Wincrange, le 29.09.2021

Le bourgmestre,

